

Note à l'attention de M. Charles Desanlis , Délégué à l'économie locale et à l'occupation du domaine public.

Communiqué adjoints et conseillers

Dans ce domaine le chantier est neuf. Six ou huit agriculteurs, viticulteurs, une douzaine d'artisans, un commerce, un restaurant, 4 commerçants itinérants, 2 exploitants de chambre d'hôtes, une entreprise de travaux publics, un organisateur de spectacles de cirques. Or le développement d'une économie locale est essentiel.

La première étape est de recenser les problèmes auxquels les exploitants et artisans doivent faire face. Je vous demande donc d'organiser des rencontres avec eux pour établir un bilan. Vous serez alors à même d'étudier et proposer des actions susceptibles de les aider : de nombreuses possibilités de subventions et aides existent, tant sur le plan local (Nîmes métropole, chambre des métiers, chambre d'agriculture) que sur le plan national et européen, notamment dans le cadre du développement durable qui est porté par le délégué aux politiques contractuelles et recherche de financement.

La municipalité peut également intervenir en améliorant la signalétique, en valorisant nos entreprises sur notre site internet, en les invitant à soumissionner pour des projets travaux, etc.

L'occupation du domaine public a fait l'objet d'un vote au Conseil municipal pour la mise en place de taxes. Vous vérifierez la mise à jour des dossiers des utilisateurs (déclaration, inscription au registre du commerce....), vous me proposerez les arrêtés individuels à prendre et vous veillerez au recouvrement des redevances auprès des utilisateurs occasionnels (foire, marchés temporaires, fêtes...).

Le Conseil a également délibéré sur la création d'une taxe sur l'occupation de chambres d'hôtes au 1^{er} janvier 2017. Vous veillerez à ce que tout loueur, même occasionnel, y soit soumis et effectue les déclarations réglementaires.

Enfin, en mon absence, je vous serai reconnaissant de me seconder dans les rencontres informelles avec les acteurs de la vie économique dionsoise, et d'en établir les comptes rendus.

Les capacités d'autofinancement de la commune sont limitées. Tout projet doit faire l'objet d'une recherche des possibilités de son financement.